DIRECTION ACHATS
N° 16/D/DA/2026

DECISION

ANNULATION
D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 48-2-a ;
- Considérant l'appel d'offres ouvert n° 88/AOO/BKAM/2026, portant sur la « Mise en place d'un prestataire pour l'expertise et le contrôle technique des bâtiments (lot n° 1 : zone nord ; lot n° 2 : zone sud) » ;
- Considérant que les conclusions des procès-verbaux de la commission d'appel d'offres (n° 1 du 25 septembre 2026, n° 2 du 5 octobre 2026 et n° 3 et final du 12 octobre 2026) ont abouti à l'attribution des lots n° 1 et n° 2 à la société DOUDOUH D'ETUDES DE CONSTRUCTION ;
- Considérant que l'article 2 du règlement de consultation prévoit que l'attribution des lots s'effectue lot par lot, dans l'ordre de leur énumération, et qu'un même soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus d'un lot ;
- Considérant que l'attribution des deux lots au même soumissionnaire constitue un vice de procédure au sens de l'article 48-2-a du Règlement des Achats.

La Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, décide d'annuler le lot n°2 (zone sud) de l'appel d'offres ouvert n° 88/AOO/BKAM/2026, portant sur la « Mise en place d'un prestataire pour l'expertise et le contrôle technique des bâtiments (lot n° 1 : zone nord ; lot n° 2 : zone sud) » pour vice de procédure.

Rabat, le 10 novembre 2026

Nada BELAHCEN
Responsable de la Direction Achats

277, Boulevard Mohammed
Rabat - Maroc - Tél. :(212
www.bkam.ma

Signé électroniquement par
NADA BELAHCEN
Le 11/11/2026 10:37